



**COMMUNE DE MORILLON  
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 27 MARS 2026 À 19 h 00 – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance  
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON Christine, M. BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Elodie, M. DENERIAZ Robert, Mme CARMONA Magali, M. BAQUET Loris, Mme CLÉNET Caroline, M. AVANTHAY David, Mme DENARIE Mäeva, M. BOUCHER Benoît, Mme SAARBACH Claire, Mme BOSSE Stéphanie, Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie.

**Absent excusé :**

Mme Magalie ANTHOINE, qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BOSSE.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline CLÉNET

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil municipal du 26 février 2026 et du 21 mars 2026 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Administration générale :** Fixation des indemnités de fonction des adjoints :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Administration générale : Création de trois postes de conseillers municipaux délégués :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dans la mesure où une seule candidature a été reçue pour chacun des postes à pourvoir, et en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il n'est pas nécessaire de procéder à une élection, les candidats sont directement nommés sur les postes indiqués.

**5. Administration générale : Mise en place des commissions municipales et désignation des membres :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dans la mesure où une seule liste candidate a été reçue pour chacune des commissions, et en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il n'est pas nécessaire de procéder à une élection, les candidats sont directement nommés.

**6. Administration générale : Délégations consenties par le Conseil municipal au maire :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Administration générale : Désignation des représentants au sein des différents syndicats et organismes :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dans la mesure où une seule candidature a été reçue pour chacun des postes à pourvoir, et en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il n'est pas nécessaire de procéder à une élection, les candidats sont directement nommés sur les postes indiqués.

**8. Administration générale : Désignation des représentants au sein des groupements et commissions intercommunales :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dans la mesure où une seule candidature a été reçue pour chacun des postes à pourvoir, et en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il n'est pas nécessaire de procéder à une élection, les candidats sont directement nommés sur les postes indiqués.

**9. Administration générale : Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élections des membres de la commission d'appel d'offre et de la commission de délégation de service public :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Administration générale : Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élections des membres de la commission de délégation de service public :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Finances :** Désignation d'un élu pour représenter la commune lors de la passation d'actes authentiques en la forme administrative :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. Questions diverses :**

La séance est levée à 19h40.

Fait à Morillon, le 30 mars 2026

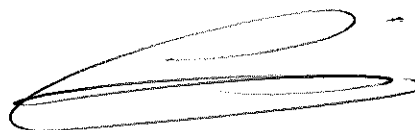
Le Maire,

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Tronchet', with a large, stylized initial 'L'.

M. Laurent TRONCHET

Mme Caroline CLÉNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Clénet', with a large, stylized initial 'C'.